

Rapport
du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2024

ENFANCE ET FAMILLE

ASSOCIATION ENFANCE ET FAMILLE
3030, Chemin de Saint Bernard
06220 VALLAURIS

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
DE L'ASSOCIATION ENFANCE ET FAMILLE**

**Siège social : 3030, Chemin de Saint Bernard
06220 VALLAURIS**

***Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2024***

A l'assemblée générale de l'Association ENFANCE ET FAMILLE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association ENFANCE ET FAMILLE, relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L821-53 et R821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.



RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

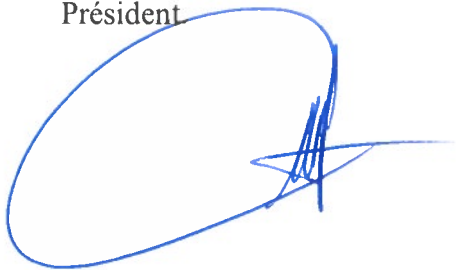


- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Le Cannet, le 11 juin 2025

Le Commissaire aux Comptes :
CABINET TRINTIGNAC & ASSOCIES

M. Jean-François GUTTADORO,
Président



M. Bruno ALLEAUME,
Commissaire aux Comptes Associé.



Actif		Au 31/12/2024			Au 31/12/2023
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	5 778	3 157	2 620	397
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	5 778	3 157	2 620	397
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	744 053	26 543	717 509	717 808
Actif circulant	Constructions	5 283 897	2 349 736	2 934 160	2 884 846
	Inst. techniques, mat.out.industriels	1 011 006	718 182	292 824	243 495
	Immobilisations corporelles en cours	7 920	7 920		
	Avances et acomptes				12 000
	TOTAL	7 046 876	3 094 462	3 952 414	3 858 150
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations et créances rattachées				
	Autres titres immobilisés	11 049		11 049	11 004
	Prêts				
Actif circulant	Autres	1 600		1 600	1 600
	TOTAL	12 649		12 649	12 604
	Total I	7 065 304	3 097 619	3 967 684	3 871 151
	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	7 900		7 900	55 817
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	86 405		86 405	95 760
	TOTAL	94 306		94 306	151 578
	Divers				
Actif circulant	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	1 129 110		1 129 110	1 226 618
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	56 620		56 620	58 793
	Total II	1 280 036		1 280 036	1 436 990
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	8 345 341	3 097 619	5 247 721	5 308 141
	Renvois				
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				



Passif		Au 31/12/2024	Au 31/12/2023
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
Autres	1 458 180	1 569 809	
Dont réserves des Activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		1 458 180	1 569 809
Report à nouveau	-23 214	36 168	
Dont Report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		-163 959	-131 133
Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)		95 057	-171 011
Dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		88 735	-144 454
Situation nette (sous-total)		1 530 023	1 434 966
Fonds propres consommtibles			
Subventions d'investissement	985 810	1 025 453	
Provisions réglementées	196 569	196 569	
Total I		2 712 402	2 656 988
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	108 413	115 426
Total II		108 413	115 426
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	181 005	215 550
Total III		181 005	215 550
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	1 720 594	1 785 812
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	180 835	162 951
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	324 433	351 376
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	7 035	7 035
	Autres dettes	4 000	4 000
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	9 000	9 000
Total IV		2 245 899	2 320 175
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		5 247 721	5 308 141
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		



28



		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations		
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens		
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	<i>dont ventes de biens relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>		
	Ventes de prestations de service	94 444	83 289
	<i>dont parrainages</i>		
	<i>dont ventes de prestations de service relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	15 417	14 886
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	3 981 943	3 913 357
	<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>	3 576 654	3 517 112
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	114 303	42 269
	Utilisations des fonds dédiés	7 012	6 186
	Autres produits	2 746	5 623
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		4 200 451	4 050 725
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes ⁽¹⁾	1 092 027	1 085 170
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	202 260	201 911
	Salaires et traitements	1 833 383	1 803 598
	Charges sociales	696 765	701 097
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	250 342	234 826
	Dotations aux provisions	32 159	31 397
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	545	466
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		4 107 484	4 058 467
1. Résultat d'exploitation (I-II)		92 967	-7 741



		Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois	Du 01/01/2023 Au 31/12/2023 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	16 573	9 646
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	16 573	9 646
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	69 442	219 018
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	69 442	219 018
2. Résultat financier (III-IV)		-52 868	-209 371
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		40 098	-217 113
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	57 104	47 262
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	57 104	47 262
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	726	649 512
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	726	1 161
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		56 378	46 101
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		VII VIII 1 420	
Total des produits (I + III + V)		4 274 129	4 107 635
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		4 179 072	4 278 647
EXCÉDENT OU DÉFICIT dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée		95 057 88 735	-171 011 -144 454
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature Dons en nature Prestations en nature Bénévolat Total			
Charges des contributions volontaires en nature Secours en nature Mises à disposition gratuite de biens Prestations en nature Personnel bénévole Total			

ASS ASSOCIATION ENFANCE ET FAMILLE

Annexe aux comptes annuels

Date de clôture : 31/12/2024

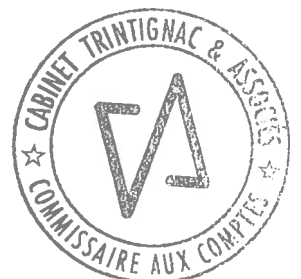




Table des matières

1	Présentation	3
2	Faits caractéristiques de l'exercice	5
3	Principes et méthodes comptables	6
4	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	8
4.1	Actif immobilisé	8
4.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	9
4.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	10
4.1.3	Dépréciations de l'actif immobilisé	11
4.1.4	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	11
4.2	Actif circulant	11
4.2.1	Précisions sur d'autres créances significatives	11
4.2.2	Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif	11
4.3	Fonds propres	11
4.3.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	12
4.3.2	Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs	13
4.4	Provisions, fonds dédiés, autres passifs	13
4.4.1	Provisions	13
	Les dispositions de la CCN du 15 mars 1966, pour l'EEAP L'Edelweiss, et celles de la CCN du 31 octobre 1951, pour la crèche Les Bambins, ont été mises en œuvre pour le calcul des indemnités de départ en retraite :	14
4.4.2	Fonds dédiés	15
4.4.3	Subventions	16
4.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	18
4.6	Produits à recevoir	19
4.7	Charges à payer	19
4.8	Compte de résultat	19
4.8.1	Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits	19
4.8.2	Résultat exceptionnel	20
4.8.3	Contributions volontaires en nature	20
5	Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants	21
5.1	Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)	21
6	Autres informations relatives aux opérations et engagements hors bilan	21
6.1	Engagements financiers donnés et reçus	21





1 Présentation

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 5 247 721 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 4 200 452 Euros et dégageant un excédent de 95 057 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.
Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'Association regroupent les :

- Comptes annuels du siège social
- Comptes annuels de l'établissement Crèche Les Bambins
- Comptes annuels de l'établissement EEAP L'Edelweiss.

L'association Enfance et Famille a pour objet :

- De développer l'esprit familial et de créer, dans ce but, tous les services utiles de propagande, d'enseignement et d'éducation
- De prendre ou promouvoir toutes les initiatives afin de défendre, encourager et aider les familles, notamment de lutter contre l'immoralité et les fléaux sociaux
- De collaborer sur le plan local avec tous les groupements à but familial
- D'assurer au point de vue matériel et moral l'étude et la défense des intérêts généraux des familles
- D'assurer sur le plan local la représentation auprès de Pouvoirs Publics des intérêts des familles dont elle a la charge
- De renseigner les Pouvoirs Publics sur les questions d'ordre familial et de leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts moraux et matériels des familles
- De gérer tous autres services d'intérêt familial
- De collaborer avec les Organisations Professionnelles pour toutes les questions intéressant à la fois la famille et la profession
- D'être à l'écoute de tous les problèmes de l'enfance et de l'adolescence
- D'apporter aux familles ayant un enfant ou un adolescent porteur de handicap, l'appui moral et matériel dont elles ont besoin, de développer entre elles un esprit d'entraide et de solidarité, et de les amener à participer activement à la vie associative
- De promouvoir et de mettre en œuvre ce qui peut être nécessaire pour le meilleur développement physique, intellectuel et moral des personnes porteuses de handicap





- D'accompagner les personnes porteuses de handicap devenues adultes en favorisant leur accueil en structures spécialisées ainsi que, dans la mesure du possible, leur insertion professionnelle et sociale.

Afin de réaliser cet objet, l'association pourra, notamment :

- Créer et gérer tous services et établissements d'intérêts familiaux,
- Créer et gérer tout établissement approprié assurant l'éducation, la rééducation, l'adaptation et l'hébergement d'enfants et de personnes porteuses de handicap
- Intervenir auprès des Organismes familiaux ou Professionnels, des administrations et des pouvoirs publics
- Organiser toutes manifestations publiques, opérations de promotion, conférences, colloques ou publications, en France et à l'étranger
- S'assurer le concours de tout partenaire, financier, commercial, industriel ou autre, directement concerné par la mission, l'objet ou les activités de l'association, ou susceptible de l'être
- Réaliser, pour ses membres ou pour le compte de tiers, toutes études, recherches ou enquêtes, en rapport avec son objet
- Et plus généralement, entreprendre toute action susceptible d'y concourir ou d'en faciliter la réalisation.





2 Faits caractéristiques de l'exercice

Ventilation du résultat comptable :

Résultat du siège :	140.47 Euros
Résultat de la Crèche Les Bambins :	6 181.44 Euros
Résultat de l'EEAP l'Edelweiss :	88 735.17 Euros

Autres faits caractéristiques :

Une convention pluriannuelle relative à la tarification en prix de journée globalisée a été signée avec l'Agence Régionale de Santé PACA et la CPAM 06 le 15 mars 2016. Celle-ci est en vigueur depuis le 1er mai 2016.

Un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) a été signé avec l'Agence Régionale de Santé PACA et l'établissement EEAP l'Edelweiss le 19 décembre 2019. Celui-ci est entré en vigueur le 1er janvier 2020.

La CAF a attribué une subvention d'investissement d'un montant maximum de 120 000 Euros via le Fonds de modernisation des établissements (FME) en septembre 2024 afin de réaliser les travaux de modernisation et sécurisation de la crèche Les Bambins. La subvention concerne des travaux devant être réalisés entre septembre 2024 et juin 2029.





3 Principes et méthodes comptables

L'association a arrêté ses comptes et rédigé son annexe conformément aux dispositions

- Du règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Du règlement n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif
- De l'arrêté du 20 décembre 2023 relatif au plan comptable applicable aux établissements privés sociaux et médico-sociaux.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Informations générales complémentaires :

En Septembre 2004, l'Association Enfance et Famille a obtenu un avis favorable du Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale autorisant la création d'un Etablissement éducatif pour enfants et adolescents polyhandicapés.

En février 2007, le Ministre délégué à la Sécurité sociale, aux personnes âgées et aux personnes handicapées a donné son accord pour le financement de 40 places de l'Institut, permettant ainsi de débiter l'opération de construction.

Le 4 décembre 2007, le compromis de vente du terrain sur lequel sera construit l'Institut a été signé. Le terrain a été acquis par acte notarié le 24 septembre 2008. Parallèlement, une subvention d'investissement de 2 000 000 € a été attribuée par le Conseil Général en vue du financement du terrain et d'une partie de la construction.

Le permis de construire a été délivré par la Mairie de Mougins le 20 novembre 2007 et les travaux de construction ont débuté au début du second semestre 2008.

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales des Alpes-Maritimes a transmis un arrêté fixant les prix de journée de l'EEAP à compter du 8 février 2010, date à laquelle l'accueil des enfants a débuté.

En février 2008, un prêt de 2 670 000 €, remboursable sur 40 ans, a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation en vue du financement de la construction de l'EEAP.

Cet emprunt est garanti :

- à hauteur de 50% par le Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- à hauteur des 50% restant par la Mairie de Mougins.

Cet emprunt a été remboursé par anticipation en octobre 2023 via le nouvel emprunt de 1 550 000 € souscrit auprès du Crédit Coopératif et en utilisant la trésorerie de l'établissement à hauteur de 575 000 Euros.

Le 12 Novembre 2009, un prêt de 400 000 €, remboursable sur 30 ans, a été contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation en vue du financement du complément de coût de construction de l'EEAP.

Cet emprunt est garanti :

- à hauteur de 50% par le Conseil Général des Alpes-Maritimes,
- à hauteur des 50% restant par la Sogama.





Le 30 Novembre 2015, l'Agence Régionale de Santé PACA a attribué 2 places d'accueil temporaire à l'établissement EEAP L'Edelweiss.

Le 25 septembre 2023, un prêt de 1 550 000 €, remboursable sur 20 ans, a été contracté auprès du Crédit Coopératif en vue du remboursement anticipé du capital restant dû du prêt de 2 670 000 € en nominal.

Cet emprunt est garanti à hauteur de 50% par la Compagnie Européenne de Garantie.





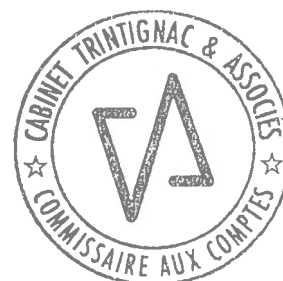
4 Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

4.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires à la mise en état d'utilisation de ces biens mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés





4.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentation s (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Imm. incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	3 028	2 750	-	-	5 778
Immobilisations corporelles	Terrains	741 700	2 353	-	-	744 053
	Constructions	5 052 154	231 743	-	-	5 283 897
	Install. Tech., mat., outillage	269 468	5 977	-	-	275 445
	Install. générales, ag. Am. divers	347 265	69 529	-	-	416 794
	Matériel de transport	138 763	28 120	20 000	-	146 883
	Mat bur., informatique, mobilier	161 448	10 437	-	-	171 885
	Immo. Corp. En cours	-	7 920	-	-	7 920
	Avances et acomptes	12 000	-	-	12 000	-
	Total III	6 722 797	356 080	20 000	12 000	7 046 877
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	11 004	46	-	-	11 050
	Prêts et autres immo. financières	1 600	-	-	-	1 600
	Total IV	12 604	46	-	-	12 650
Total général		6 738 429	358 876	20 000	12 000	7 065 305





4.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	2 631	526	-	3 157
Amortissements corporelles	Terrains	23 891	2 653	-	26 544
	Constructions	2 167 308	182 429	-	2 349 737
	Install. Tech., mat., outillage	184 499	16 587	-	201 086
	Install. générales, ag. Am. divers	220 137	30 940	-	251 077
	Matériel de transport	138 489	4 730	20 000	123 219
	Mat. bur., informatique, mobilier	130 322	12 477	-	142 800
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		2 864 647	249 816	20 000	3 094 463
Total général		2 867 278	250 342	20 000	3 097 620

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Logiciel	Linéaire	1 à 5 ans
Aménagements des espaces verts	Linéaire	40 ans
Constructions	Linéaire	10 à 40 ans
Mobilier	Linéaire	10 ans
Matériels et équipements	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau et inf.	Linéaire	5 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 20 ans





4.1.3 Dépréciations de l'actif immobilisé

Montant début	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL				

4.1.4 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	2 631	526	-	-	-	3 157
Corporelles	2 864 647	249 816	-	20 000	-	3 094 463
TOTAL	2 867 278	250 342	-	20 000	3 097 620	3 097 620

4.2 Actif circulant

4.2.1 Précisions sur d'autres créances significatives

4.2.2 Charges constatées d'avance et écarts de conversion d'actif

4.2.2.1 Charges constatées d'avance

Nature	Montants		
	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Siège			
Crèche Les Bambins	567		
EEAP l'Edelweiss	56 053		

4.3 Fonds propres

La présentation des fonds propres dans le bilan est normée dans le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général et appliquant les dispositions particulières du règlement ANC n° 2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif et du règlement





ANC n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit ». L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit.

4.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

L'apport sans droit de reprise implique la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Pour être inscrit en fonds propres, cet apport doit correspondre à un bien durable utilisé pour les besoins de l'association. Dans le cas contraire, il est inscrit en résultat.

Variation des fonds propres	A l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	-	-	-	-	-
Fonds propres avec droit de reprise	-	-	-	-	-
Ecart de réévaluation	-		-	-	-
Réserves	1 569 809	-111 628	-	-	1 458 181
<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	1 569 809	-111 628	-	-	1 458 181
Report à nouveau	36 169	-59 383	-	-	-23 215
<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-131 133	-32 826	-	-	-163 960
Excédent ou déficit de l'exercice	-171 012	171 012	95 057	-	95 057
<i>Dont résultat des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	-144 454	144 454	88 735	-	88 735
Situation nette	1 434 966	-	95 057	-	1 530 023
Dotations consommables	-	-	-	-	-
Subventions d'investissement	1 025 454		7 961	47 604	985 811
Provisions réglementées	196 569		-	-	196 569
TOTAL	2 656 989	-	103 018	47 604	2 712 403



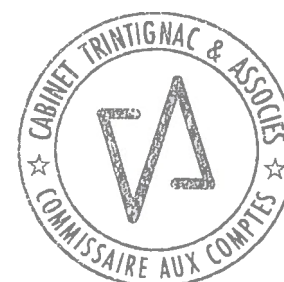
4.3.2 Report à nouveau et résultats sous contrôle des tiers financeurs

Résultat de l'exercice		
Nature du report	Débiteur	Créditeur
Report à nouveau des activités propres de l'association (acquis à l'organisme : Fonds Propres)		6 322
Résultats affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs destinés :		
- À l'exercice		
- Aux exercices ultérieurs		
Résultats non affectés des activités sous contrôle de tiers financeurs		88 735
Solde		95 057

4.4 Provisions, fonds dédiés, autres passifs

4.4.1 Provisions

Nature des réserves et provisions	Montant début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Montant fin (D)
Provisions réglementées	196 569			196 569
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	215 551	32 160	66 705	181005
TOTAL	412 120	32 160	66 705	377 574





4.4.1.1 Provisions pour risques et charges

Nature des réserves et provisions	Montant début	Augmentations	Diminutions	Montant fin
Provisions pour risques d'emploi				
Autres provisions pour risques				
Provisions pour pensions et obligations similaires	215 551	32 160	66 705	181 005
Autres provisions pour charges				
TOTAL	215 551	32 160	66 705	181 005

Les dispositions de la CCN du 15 mars 1966, pour l'EEAP L'Edelweiss, et celles de la CCN du 31 octobre 1951, pour la crèche Les Bambins, ont été mises en œuvre pour le calcul des indemnités de départ en retraite :

Dispositions de la CCN du 15 mars 1966 applicable aux salariés de l'EEAP L'Edelweiss	
Ancienneté dans l'association	Nombre de mois de salaires
Supérieure ou égale à 10 ans	1 mois
Supérieure ou égale à 15 ans	3 mois
Supérieure ou égale à 25 ans	6 mois

Dispositions de la CCN du 31 octobre 1951 applicable aux salariés de la crèche Les Bambins	
Ancienneté dans l'association	Nombre de mois de salaires
Supérieure ou égale à 10 ans	1 mois
Supérieure ou égale à 15 ans	2 mois
Supérieure ou égale à 20 ans	4 mois
Supérieure ou égale à 25 ans	5 mois
Supérieure ou égale à 30 ans	6 mois

Le coût de l'indemnité est calculé pour tous les salariés sous CDI.

Il en résulte que le montant des engagements pour le départ à la retraite des salariés s'élève au 31 décembre 2024 à la somme de 181 005 €. Ces engagements sont constatés dans les comptes annuels.





4.4.2 Fonds dédiés

Les fonds dédiés sont les rubriques du passif qui enregistrent, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources, affectées par des tiers financeurs à des projets définis, qui n'a pas pu encore être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard

Les sommes inscrites sous la rubrique « fonds dédiés » sont reprises en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au rythme de réalisation des engagements, par le crédit du compte « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs.

	A l'ouverture de l'exercice (19)	Reports (689)	Utilisation (789)		Transferts	A la clôture de l'exercice (19)	
			Montant global	Dont remboursements		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices"
Contributions financières des autorités de tarification aux entités gestionnaires d'ESSMS	83 714		7 013			76 701	13 785
Dont Contributions dédiées aux investissements	76 115		7 013			62 916	
Dont Contributions dédiées à l'exploitation	13 785					13 785	13 785
Subvention d'exploitation							
Contributions financières d'autres organismes	31 713					31 713	31 713
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL	115 427		7 013			108 414	45 498





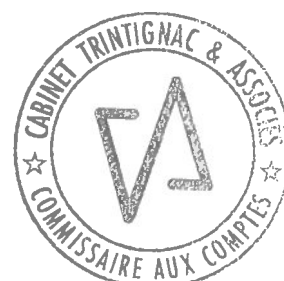
4.4.3 Subventions

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT				
Subventions d'investissement	A l'ouverture de l'exercice	Variations de l'exercice		Solde à la clôture de l'exercice
		Augmentation	Diminution	Montant global
Montant nominal :				
Affectées à des biens non renouvelables				
Subventions dépendant de la gestion propre	293 000	7 961		300 961
Subventions dépendant de la gestion contrôlée				
Affectées à des biens renouvelables				
Subventions dépendant de la gestion propre				
Subventions dépendant de la gestion contrôlée	2 000 375			2 000 375
TOTAL	2 293 375			2 301 336
Quotes-parts virées au résultat :				
Affectées à des biens non renouvelables				
Subventions dépendant de la gestion propre	130 238	14 294		144 532
Subventions dépendant de la gestion contrôlée				
Affectées à des biens renouvelables				
Subventions dépendant de la gestion propre				
Subventions dépendant de la gestion contrôlée	1 140 684	33 310		1 173 994
TOTAL	1 270 922	47 604		1 318 526

TABLEAU DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	
Financier	Montant
CAF	264 463 €
Collectivités territoriales	140 827 €
Subventions diverses	0 €
Concours publics Etat	3 576 655 €

La CAF a octroyé une subvention d'investissement sur 5 ans dans le cadre du projet FME d'un montant total de 120 000 €. Les investissements réalisés au 31/12/2024 ont permis de débloquent 7 961 € sur cette subvention.







4.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Autres immobilisations financières		1 600		1 600
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	7 901	7 901	
	Autres	86 405	86 405	
Charges constatées d'avance		56 620	56 620	
TOTAL		152 526	150 926	1 600

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	15 103	15 103		
	à plus d'1 an à l'origine	1 705 492	66 639	289 693	1 349 160
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		180 836	180 836		
Dettes fiscales et sociales		324 434	324 434		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		7 035	7 035		
Autres dettes		4 000	4 000		
Produits constatés d'avance		9 000	9 000		
TOTAL		2 245 900	667 961	289 693	1 349 160

Emprunts remboursés en cours d'exercice	64 508
Emprunts souscrit en cours d'exercice	-





4.6 Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	-
Autres créances	1 219
TOTAL	1 219

4.7 Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	15 103
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	44 546
Dettes fiscales et sociales	182 510
TOTAL	242 159

4.8 Compte de résultat

4.8.1 Précisions sur la nature, le montant et le traitement de certaines charges et produits

Honoraires des commissaires aux comptes

	Montant
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	13 860
Au titre d'autres prestations	
Honoraires totaux	13 860





4.8.2 Résultat exceptionnel

Nature	Montant	Imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produit Cession Immob. Corporelles	9 500	775200
- Quote part Subvention d'investissement	47 604	777100
TOTAL	57 104	
Charges exceptionnelles		
- Amendes et pénalités	726	671200
- VNC Immobilisations corporelles	-	675200
TOTAL	726	

4.8.3 Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature ne sont pas valorisées en raison de leur caractère peu significatif par rapport à la taille de l'Association.





5 Informations relatives aux opérations et engagements envers les dirigeants

5.1 Informations relatives aux dirigeants (rémunérations, avances et crédits alloués, engagements en matière de retraite, pensions...)

Conformément à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, le montant des rémunérations versées aux dirigeants s'est élevé à 158 894 €.

6.1 Engagements financiers donnés et reçus

Nature	Donnés	Reçus
Avals		120 000
TOTAL		120 000

